



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, le 24 juillet 2019

VIGILANCE ROUGE CANICULE

Météo France a placé le département de la Seine-Maritime en vigilance ROUGE « canicule ».

Selon Météo-France, la journée de jeudi sera marquée par un pic de chaleur exceptionnel. Les températures maximales pourraient être supérieures à 40°C en Seine-Maritime.

La chaleur devrait régresser vendredi avec la progression d'une masse d'air maritime beaucoup plus fraîche associée à une dégradation pluvio-orageuse.

Compte-tenu de ces prévisions, Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, a déclenché le niveau 4 « mobilisation maximum » du plan départemental de gestion de la canicule.

Le centre opérationnel départemental (COD) sera activé pour la journée de demain.

Le niveau de vigilance rouge se distingue du niveau orange par le fait que la canicule peut avoir un **effet sanitaire sur l'ensemble de la population**.

Les mesures générales suivantes sont mises en place :

- Renforcement des messages de prévention auprès de la population ;
- Sensibilisation des maires, des services d'urgence, des services de secours et des associations de protection civile du département ;
- Mise en alerte des établissements de santé pour veiller à la bonne continuité des soins et à la fluidité des parcours de soins ;
- Renforcement des maraudes ;
- Il est demandé aux organisateurs d'accueils collectifs de mineurs (accueils de loisirs, séjours de vacances, etc.) de ne pas prévoir de sorties sauf si ces dernières se déroulent dans des lieux plus frais sans nécessiter de déplacement exposant à la chaleur. Il leur est également demandé, le cas échéant, de modifier leurs activités afin de ne pas proposer la pratique d'activités physiques et sportives;
- Une attention particulière doit être portée sur les rassemblements en plein air ou dans des locaux non rafraîchis, et sur les manifestations sportives;

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.ouv.fr et www.normandie.ouv.fr . Twitter : @prefet766 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.ouv.fr

- Le préfet appelle les employeurs à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de leurs personnels.

Le préfet appelle chacun à la plus grande vigilance notamment concernant les personnes isolées.

En période de canicule, il est important que chacun adopte les bons gestes et suive les recommandations suivantes :

- *maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;*
- *buvez régulièrement et fréquemment de l'eau ;*
- *rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (notamment le visage et les avant-bras);*
- *prenez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale ...)* ;
- *évittez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique ;*
- *pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, si nécessaire demandez l'aide ;*
- *Consultez régulièrement le site de Météo-France pour vous informer et suivez les recommandations des autorités locales (préfecture ou Agence régionale de santé).*

La plateforme téléphonique d'information du public « **Canicule Info Service est accessible au numéro vert 0800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe en France, du lundi au samedi de 9h00 à 19h00) et permet d'obtenir des recommandations sur la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.ouv.fr et www.normandie.ouv.fr . Twitter : @prefet766 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.ouv.fr